

Informations de base	
<b>2021/2556(DEA)</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Règles de production biologique applicables aux graines germées et aux endives, à l'alimentation de certains animaux d'aquaculture et aux traitements antiparasitaires destinés aux animaux d'aquaculture	
Complétant <a href="#">2014/0100(COD)</a>	
<b>Subject</b>	
3.10.06 Produits végétaux en général, floriculture	
3.10.09.04 Agriculture biologique	
3.15.02 Aquaculture	
3.70.17 Label et étiquetage écologique européen, écoconception	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
09/02/2021	Publication du document de base non-légalitatif	<a href="#">C(2021)00667</a>	
09/02/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
10/03/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/04/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2556(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant <a href="#">2014/0100(COD)</a>
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	AGRI/9/05331

Portail de documentation
Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2021)00667	09/02/2021	
Document annexé à la procédure	C(2021)2019	23/03/2021	
Document annexé à la procédure	C(2023)5877	25/08/2023	